



JOURNAL PATRIOTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE;

Du Dimanche 28 août 1791.

Liberté & Vérité.

Administration du département.

Les administrateurs du directoire du département de la Dordogne, viennent de rendre un arrêté relatif aux troubles qui existent dans le district de Périgueux ; mais comme il ne nous est pas parvenu, n'ayant pas été imprimé, nous ne pouvons en donner une juste idée que par la lettre des administrateurs du directoire du district aux officiers

A

municipaux des communes de leur arrondissement, que nous allons rapporter.

Administration des districts.

Périgueux, ce 22 Août 1781.

MESSIEURS,

Le Directoire du Département, déterminé à prendre des mesures efficaces pour remédier aux troubles qui affligen les bons citoyens, aux atteintes portées au droit sacré de la propriété, a arrêté la réunion d'un nombre fixe de gardes nationales de chaque district dans la ville de Périgueux, & qu'un plus grand nombre seroit également choisi & désigné pour se tenir prêts à marcher au moment où ils en seront requis;

Que le district de Périgueux fourniroit 61 hommes à pied & 12 à cheval, pour

3

Le rendre dans la ville de Pétigueux au jour qui leur sera incessamment indiqué ; & que 160 hommes à pied & 12 à cheval seroient choisis & désignés au présent directoire, pour être prêts à marcher au moment où ils en seront requis.

Le directoire du district persuadé du patriotisme des gardes nationales des communes de son ressort, a cru que chacune d'elles s'empresseroit à concourir au maintien de la tranquillité publique, en donnant force à la loi, & a arrêté que chacune d'elles fourniroit un nombre d'hommes proportionné à sa population.

Vous voudrez donc bien faire choisir & désigner . . . dans votre garde nationale pour . . . en observant dans le choix de ces hommes de ne jeter les yeux que sur ceux dont une longue absence ne puisse pas être trop nuisible à leur famille,

par la privation de leur travail, & qu'ils soient autant qu'il sera possible en uniforme.

Votre zèle pour le bien public, votre amour de la patrie nous font des fiers garans de l'emploi de tous vos efforts pour concourir à réprimer l'audace coupable des malveillans, dont les manœuvres produiroient la subversion totale de l'état, si les bons citoyens ne leur opposoient une force capable de les contenir, & ne prenoient des moyens de rappeler les citoyens égarés à l'exécution de la loi.

LES ADMINISTRATEURS, composant
le Directoire du District de Périgueux.

Sociétés des amis de la constitution.

A la séance de la société des amis de la constitution de dimanche dernier, il se présente une députation de la société de Nontron:

5

l'orateur dit ; que sa société , instruite des troubles qui existoient dans notre district & du remède extrême que les corps administratifs avoient cru devoir y appliquer , les envoioit pour offrir leur médiation auprès des citoyens des campagnes , pour les exhorter au respect pour les lois , &c. Il exposa que les colons étoient plus malheureux que coupables ; qu'ils avoient été égarés par quelques propriétaires ennemis jurés de la constitution , qui , dans les vues d'occasionner des insurrections , leur avoient dit : nous ne ferons point de cette année le prélevement d'usage ; parce qu'il existe un décret de l'assemblée nationale qui nous défend de le prendre ; d'autres leur ont dit : nous vous en faisons grâce , pourvu qu'il n'en soit point donné à ces petits bourgeois qui vous ont monté la tête ; d'autres les ont totalement révoltés en exigeant la dîme en nature , même la paille , quoique la loi ne l'accorde qu'en valeur.

Le président témoigna la reconnoissance de

la société à la députation, & lui fit part des mesures infructueuses qui avoient été prises tant par les amis de la constitution que par les membres du directoire du district.

Assemblée nationale.

Du 1août 1791. La section poissonnière offre quatre mille livres pour l'entretien des soldats des frontières, & mille soixante-dix livres par an tant que les besoins de l'état l'exigeront. Applaudi & reçu.

M. Victor de Broglie est élu président.

Grandes déclamations contre les clubs & les sociétés des amis de la constitution. Le ministre de la justice est tenu de poursuivre les délit & d'employer tous les moyens pour réprimer les coupables.

67
Compte de la recette & de la dépense de juillet. 28 millions de déficit qui seront couverts par la caisse de l'extraordinaire.

Discussion sur la constitution.

L'héritier présumptif de la couronne qu'on appeloit ci-devant Dauphin, portera le titre de prince royal.

On propose que les autres membres de la famille royale portent le titre de princes, & que les actes de leurs mariages soient déposés dans les archives de la nation.

M. d'Orléans se lève & demande la question préalable sur la première proposition, comme étant, le titre de prince, aboli par les décrets. On demande la question préalable, & à l'égard de la seconde partie on la renvoie aux comités. Ainsi il n'y aura de prince en France que le prince royal.

Du 15. Un accusateur public annonce que

l'évasion de MM. Champclos & Grandmason, répandue dans Paris est fausse.

M. Biauzat revient avec son acharnement ordinaire contre les prêtres réfractaires.

Rapport sur Sainte Geneviève. Le département de Paris est invité à donner ses plans & devis pour le parachevement.

Suite de la discussion sur la constitution.

Décrets sur la sanction royale.

Les articles de la section 3, concernant la sanction royale, ont été adoptés. Ceux de la section 4, concernant la relation du corps législatif avec le roi, l'ont été pareillement. L'article sur les ministres est changé.

Les ministres du roi auront entrée dans l'assemblée nationale législative ; ils y auront une place marquée ; toutes les fois qu'ils demanderont la parole sur les objets relatifs

9

à leur administration, & sur ceux qui lui sont étrangers, ils seront également entendus.

Du 16. L'assemblée a décrété qu'il seroit fait un fonds de onze millions à répartir en secours sur ceux des départemens qui ont le plus grand besoin d'allégissement.

Du 17. Lecture de la lettre d'un ecclésiastique qui avoit ci-devant un bénéfice de quatre mille livres, qui, réduit à quinze cents livres, fait le sacrifice de neuf cent livres, pour l'entretien des gardes nationales & des frontières.

Etablissement d'une école d'artillerie à Châlons-sur-Marne.

Décret présenté renfermant un état de progression sur le nouveau tarif de la poste aux lettres.

Les journaux seront taxés à raison de huit deniers la feuille & quatre deniers la demi-feuille. Les livres brochés payeront 1. la feuille.

Permis à l'administration des postes d'établir des petites postes dans toutes les villes où elles seront jugées nécessaires.

Il n'y aura plus de séance du soir que d'après un décret de l'assemblée.

Les régisseurs des droits sur les eaux de vie des départemens du Nord & du Pas-de-Calais demandent une indemnité; renvoyé aux tribunaux qui en doivent connoître.

Lecture d'une adresse du département des basses Pyrénées, qui demande avec instance de prompts secours pour les mettre en état de défendre les frontières menacées par les Espagnols; le ministre de la guerre mandé à ce sujet, assure avoir exécuté ponctuellement les ordres de l'assemblée: M. de Montmorin ajoute que les Espagnols n'étant pas plus de six mille hommes de ce côté, il n'y a rien à craindre.

Décrété qu'il sera envoyé deux commissaires

dans les îles de France & de Bourbon pour y rétablir la paix.

Rapport sur l'arrivée à Saint-Domingue du décret du 15 mai, il a d'abord occasionné quelque fermentation, mais bientôt le calme s'est rétabli.

Décret qui autorise le sieur Barbe à ouvrir un canal dans le département de l'Arriège.

Décret pour l'ouverture d'un autre canal d'Orléans à Paris.

Il sera donné deux canons à la ville de Varennes avec un drapeau aux trois couleurs nationales, sur lequel seront écrits ces mots : Aux citoyens de Varennes, la patrie reconnaissante. Idem Deux canons à Clermont, autant à Sainte-Menehould, 30000 liv. au sieur Droet, 20000 liv. au sieur Sauce, 12000 liv. au sieur Guillaume.

Grand tapage. On demande l'appel nominal.

Séance extraordinaire vendredi soir 19, pour y faire le rapport d'un grand nombre d'adresses & de pétitions.

Du 19. Lecture de plusieurs procès verbaux des derniers séances. Dans celle de mercredi les adjudicataires des droits d'octrois avoient été renvoyés devant les tribunaux pour obtenir indemnité, s'il y avoit lieu ; sur une observation faite à ce sujet, l'article est changé & l'on décreté le renvoi devant le commissaire liquidateur.

Plusieurs décrets pour le payement des dettes de la maison du roi.

Sur les réclamations d'une infinité de ci-devant savoirs, l'assemblée les a ajourné à la contre révolution.

Décrété que la nouvelle régie des domaines nationaux entrera en fonction 15 jours après la publication du présent décret.

Discussions sur le remboursement des offices

feigneuriaux ; elle est fermée sur le fond, & le décret renvoyé à demain.

Un des commissaires envoyé dans les dépar-temens du haut & bas Rhin, annonce que toutes les places de cette contrée sont dans un état de défense formidable.

Le ministre de la contribution publique in-forme l'assemblée, que les pièces de 15 & de 30 sols, & celles fabriquées avec la matière des cloches vont être mises en circulation.

Du 20. Les ouvriers de la nouvelle Sainte-Genevieve, offrent un don patriotique de 100 livres. Applaudi.

Pareille offre d'une somme de 300 liv. par les ouvriers employés à la construction du bassin du Havre ; décrété qu'il en sera fait mention honorable.

Suite de la discussion sur le remboursement

des offices seigneuriaux. Ajourné à la seconde législature.

Décret sur l'organisation de l'administration des forêts.

Tous les bois faisant partie du domaine national, ceux aliénés à titre de concession, &c. ceux possédés en gruerie, &c. Les bois possédés par les communautés, par les maisons d'éducation, de charité, & par l'ordre de malte, seront soumis à la même administration.

Les particuliers possesseurs de bois, les géreront & en disposeront à leur volonté.

Il y aura une administration centrale, sous les ordres du roi, composée de 7 commissaires. Le président sera nommé annuellement.

Les opérations des différens employés seront sous la surveillance des corps administratifs.

Le ministre de la guerre informe l'assemblée

75
que les troupes destinées à la défense des frontières sont en marche.

Nouvelles du jour.

PERIGUEUX.

Le détachement de la garde nationale, parti de cette ville le 21, est rentré le 23. Il a été renforcé en route par les gardes nationales de Lille & de Bourdeille qui se sont empressées à le seconder. Environ une centaine de paysans ont été arrêtés & conduits dans les prisons de cette ville, où on va faire le procès aux plus coupables. On en a élargi déjà environ cinquante de ceux qui n'étoient pas chargés par les procès-verbaux des municipalités. Jeudi dernier il est parti un autre détachement, pour se rendre dans une autre partie du district, où il s'est fait également quelques insurrections occasionnées par les égaremens dans lesquels les mauvais citoyens

Il s'ont plu à jettter les malheureux colons. On espère que le bon ordre sera bientôt rétabli, en dépit de ceux qui s'attendoient à une guerre civile.

Nous avions oublié de parler dans notre dernier n°. d'une scène qui mérite cependant de trouver place dans cet ouvrage. L'église de la Cité ayant été conservée comme oratoire de la paroisse-cathédrale, un des vicaires de l'évêque s'y étant transporté pour dire la messe fut poursuivi à coups de pierres par une troupe de femmes, & un officier municipal fut obligé de s'y transporter avec une garde pour rétablir le bon ordre.

On aperçut un groupe de missionnaires en compagnie du ci-devant archiprêtre, qui regardoient malicieusement ce spectacle & animoient les combattans par leur présence.

Nous l'avons toujours dit & nous ne cesserons de le répéter : tant que nous serons environnés de ces êtres malveillans, il ne faut

pas espérer de tranquillité. Nous serions d'avis qu'on en chargeât un ou plusieurs vaisseaux & qu'on les transportât dans une isle déserte de l'Amérique : plusieurs femmes qui leur sont plus attachées qu'à leurs maris, les suivroient sans doute, & nous voilà possesseurs en un moment d'une nouvelle colonie. Mais quelle colonie me dira-t-on ? ce sera une colonie comme les autres. Comment les peupla-t-on dans le principe, de mendians, de prisonniers & de filles de joie ; elles nous produisent cependant aujourd'hui un revenu immense ? C'est ce qui doit nous apprendre à tirer parti de tout.

Nos billets de la caisse patriotique n'ont pas fait fortune, grâce aux manœuvres de quelques malveillans qui n'ont rien néglige pour les décrier ; cependant le numéraire manque, ou pour mieux dire, est d'une cherté excessive, & nous avons une foule de cloches inutiles. N'eût-il pas été prudent d'envoyer des fondeurs dans tous les départemens pour ré-

duire en monnoie coulée tout ce metal superflu ;
& n'est-il pas tems que les cloches qui n'ont
servi jusqu'à présent qu'à déchirer nos oreilles ,
tournent à notre soulagement.

Saint-Malo. Il est entré avant hier dans ce port un petit bâtiment venant de Grenefey d'où il étoit parti la veille au soir. Le Capitaine M. le Mœuf rapporte qu'à son arrivée dans cette isle , il s'est assemblé beaucoup d'habitans dans le port , qui ont applaudi à son pavillon national ; & qu'en descendant à terre il a vu trois ou quatre cents personnes portant la cocarde aux trois couleurs. Il prenoit d'abord toutes ces personnes pour des Français , & ne savoit ce que cela vouloit dire ; mais ayant questionné quelqu'un , il a appris que tous les jeunes gens de l'isle avoient arboré la cocarde , & que les réfugiés français qui n'y sont maintenant qu'en très petit nombre , sont regardés d'un très mauvais œil par les habitans. Après avoir satisfait sa

curiosité de ce côté, il a été comme d'usage chez le gouverneur qui l'a parfaitement bien reçu, & qui après les questions & complimens ordinaires lui a dit: » On m'a dit que vous étiez supérieurement armés à St-Malo; mais c'est une précaution très-inutile; vous ne serez certainement pas attaqué par les Anglais, & si vous l'étiez par vos aristocrates, tous les jeunes gens de l'isle sont disposés à voler à votre secours. « Ce capitaine a effectivement appris que telle étoit la disposition des esprits; on lui a de plus assuré que la moitié des Anglais de la grande terre & tous les Irlandais avoient la même façon de penser.

Nancy. Le régiment de Bervik vient d'arriver ici. Les papiers publics ont annoncé sa désertion; elle n'est vraie qu'en partie. Les meilleurs sujets fidèles à l'honneur sont restés, & avec eux la plus grande partie des soldats. En entrant dans la ville, les musiciens n'ont cessé de jouer l'air ça ira, auquel tous les bons citoyens ont répondu par des cris vivent

nos frères d'armes ! Depuis, plusieurs officiers & soldats ont reçu des lettres des transfuges ; par lesquelles on les engage à passer le Rhin ; on leur promet argent & avancement. Au lieu d'y répondre, ils sont venus remettre ces lettres à notre municipalité qui les a fait passer au comité des recherches.

Paris. Il n'y a plus qu'une clamour contre les ministres, sur-tout contre M. de Montmorin & M. Duportail ; plusieurs adresses des départemens demandent leur renvoi ; l'on veut comprendre dans la proscription tout le corps diplomatique. On le considère comme au moins inutile dans ce moment, & l'on redoute que nous ne soyons le jouet de leur politique.

Paris est d'un calme désespérant pour ceux qui veulent à chaque instant des nouvelles. Le 15 août qui devoit voir la capitale en feu, l'a vu passer dans la plus grande tranquillité, & la constitution s'achève, l'époque de la seconde législature s'avance. Les départe-

mens ne sont pas moins paisibles, & d'une extrémité de la france à l'autre, il ne s'élève pas le moindre nuage. Il ne manque au bonheur du peuple qu'une plus grande circulation de numéraire.

Strasbourg. Une nouvelle bien singulière se répand dans nos cantons; on dit le roi de Suède détrôné. Plût au ciel que cela fût vrai, tous les pauvres tyrans seroient à l'agonie; & que deviendroit cette fameuse ligue, si don Quichotte se trouvoit désarçonné? Rossinante & Mirabeau tonneau ne seront plus guère à craindre.

On nous assure aujourd'hui que la Fayette projette de faire passer le roi à Toul, sous prétexte de lui faire accepter librement la constitution française. Nous sommes certains que beaucoup de régimens Suisses, Irlandais, Allemands & même Français dont le patriottisme est suspect, se réunissent à Toul & dans les environs. Toutes les routes depuis cette

ville jusqu'à Châlons-sur-Marne sont couvertes de ces troupes.

Que voudroit-on encore faire ? Les circonstances critiques jointes à l'apathie des départemens, donnent un champ vaste à nos réflexions. Veillons & ne cessons de veiller sur nos ennemis intérieurs : ce sont les plus à craindre.

Brest. La commune de Brest se voit dans la nécessité de travailler patriotiquement un sieur Cléry, commandant de l'artillerie, pour avoir abusé aristocratiquement de la confiance qu'elle lui avoit témoignée en s'en rapportant à lui pour l'armement urgent de nos côtes.

Cet agent du pouvoir exécutif, parfaitement dévoué aux principes d'une cour qui est presque idéale, a voulu nous faire marcher comme les écrevisses ; mais il s'est bien mal adressé, & nous allons lui apprendre à marcher droit.

Nous savions bien que quand même le parti royaliste seroit parvenu à écarter pour le moment les écrivains & autres patriotes les plus ardents, il s'en seroit présenté d'autres à la charge. Il se trouvera toujours des défenseurs de la cause du peuple pour contrarier les opérations des députés qui ont abandonné la bonne cause : qu'ils ne s'y trompent pas ; l'énergie des Français n'est pas toute concentrée à l'assemblée nationale ; & toutes les fois que les représentans s'écarteront des bases de la constitution , il se présentera quelqu'un pour le leur remontrer.

Perpignan. Nos gardes nationales témoignent le plus grand désir de voler aux frontières. De son côté le gouvernement espagnol chancelle dans ses principes ; il semble prévoir le fort qui le menace ; en général il songe plus à se défendre qu'à attaquer. Déjà les soldats espagnols commencent à sentir l'in-

fluence de l'air français ; ils dansent fréquemment la farandole.

Metz. Une société formant la majeure partie des juifs établis en cette ville, s'est empressée de seconder le patriotisme des citoyens qui réparent les fortifications de la place. Elle fournit tous les jours un nombre de travailleurs proportionné à sa population.

Saint-Servan. La société des amis de la constitution de cette ville vient d'écrire à celle des jacobins de Paris, la lettre suivante :

Nous avons été informés que deux ex-nobles sont arrivés depuis quelques jours à St.-Malo : ils s'y tiennent cachés & vont clandestinement visiter les ci devant gentillâtres qui résident dans les campagnes ; ils les engagent à venir à Paris renforcer le parti aristocratique qui doit porter encore un autre coup : ils ont gagné trois mille Suisses, & ont des corps de gardes nationaux composés

de ci-devant gentils-hommes. Le signe de distinction est de porter la cocarde très-haute, en sorte qu'elle passe au moins de moitié la corne du chapeau.

Avec ce corps de Suisses & de faux gardes nationaux, ils se proposent d'enlever le roi à main armée, pendant le tumulte que doit occasionner le feu mis dans plusieurs endroits de la ville. Nous nous empressons de vous découvrir ce complot, pour que vous puissiez en avertir l'assemblée nationale & provoquer toutes les mesures convenables : car nous craignons que ces soldats ne portent une main parricide sur les défenseurs de la patrie.

Ces projets sont cruels & sanguinaires ; ils n'ont cependant pas encore beaucoup de confiance. On a entendu un vieux gentil-homme dire en partant les larmes aux yeux, qu'il étoit bien malheureux pour lui à son âge, où il croyoit devoir vivre libre, de courir

à une mort certaine pour un projet dont le succès est très- incertain.

Nouvelles étrangères.

Madrid. 18 juillet. C'en est fait, le coup mortel est porté au despotisme Espagnol. Nos tyrans ne dorment plus; ils s'agitent, ils s'inquiètent: pour calmer leurs terreurs toujours renaissantes, ils appesantissent le joug qui tient le peuple asservi, sans appercevoir que c'est le plus sûr moyen d'inviter le peuple à le briser. Vous jugerez des alarmes de notre ministère par le décret suivant:

« Les domiciliés devront être catholiques, & faire serment de fidélité à la religion & au souverain, devant la justice: renonçant à tout privilège étranger, & à toute relation, union & dépendance des pays où ils sont nés; promettant de ne point user de leur protection, ni de celle de leurs ambassadeurs, ministres &

consuls ; le tout sous peine de galères , maison de force , & expulsion absolue de nos royaumes , & confiscation de leurs biens ».

Ce décret a été mis en exécution à Madrid le 16 de ce mois. On n'accorde que quinze jours pour sortir du lieu de la résidence , ou un mois pour sortir du royaume , à ceux qui ne voudront point se conformer à cette loi.

Puaise cet édit tyrannique être le tocsin de la liberté Espagnole ! Si nos vœux étoient trompés ; s'ilachevoit comme il y a lieu de le croire , de dépeupler ce beau royaume , du moins , généreux Français , ce sera vous qui vous enrichirez de nos pertes. Tous ceux qui voudront jouir de la dignité de l'homme , nos ouvriers , nos artistes étrangers se hâteront de fuir nos géoles inquisitoriales , pour aller respirer l'air de la liberté sur votre terre hospitalière.

Varsovie , 23 juillet. Dans plusieurs provinces

on écrit contre la révolution ; & ces écrits sont adressés au roi : la nouvelle constitution est qualifiée d'une conjuration manifeste d'un nombre d'individus contre toute la nation. On la présente comme plus préjudiciable qu'utile à la liberté & à l'état ; plusieurs nobles prétendent même que la diète sera bientôt obligée d'y renoncer.

L'Ukraine est plus tranquille, mais le trouble régne dans la Podolie : un gentilhomme a fait une protestation, & a trouvé près de mille partisans dans l'ordre de la noblesse. Dans la Volhynie, on a eu intention d'en imposer aux mécontents par la force militaire. Cependant les journaux contiennent toujours des adresses de remerciemens au roi ; mais les ennemis de la constitution assurent que les copies en ont été envoyées aux provinces. Le projet d'enlever le roi mort ou vif, ne paroît que trop réel, & on a la liste des conjurés.

A Vilna, capitale de la Lithuania, des réjouissances, des fêtes publiques ont été données relativement à cette nouvelle constitution qui cause ailleurs tant de troubles. On presse, avec instance, l'électeur de Saxe, de se déclarer sur son acceptation à la couronne.

La Haye. La nouvelle de la mort de l'impératrice de Russie, qui s'est répandue ici depuis deux jours aurait dû se confirmer hier au soir, par le courrier d'Allemagne : mais il n'a rien apporté à ce sujet, au point même que l'on peut douter si Catherine II a été malade. On voit arriver des toutes parts, non-seulement dans l'Autriche & la Prusse, mais encore en Hollande, des familles entières de polonois, qui viennent s'y établir, fuyant la nouvelle constitution de leur pays. Ce sont, pour la plupart, des nobles qui ne veulent pas adhérer à l'admission des notables bourgeois aux priviléges de l'ordre équestre. On a quelques raisons de présumer que des trou-

bles s'élèveront dans la Lithuaine. Le prince & la princesse d'Orange, ainsi que toute la cour Stadhoudérienne, ont quitté la Haye hier matin, pour se rendre à Loo, d'où une partie de la famille partira incessamment pour Berlin. Toutes nos nouvelles d'Allemagne annoncent un plan définitif d'attaquer les Français, vers la fin de ce mois. Il se fait des préparatifs très-considérables dans les environs du pays de Luxembourg. On n'attend pour commencer, que le retour de M. Bonillé, qui est allé en Suède chercher 16 mille hommes que le roi de Suède lui confie pour la délivrance de Louis XVI. Il est vrai que ces 16,000 hommes paroissent devoir mettre beaucoup plus de temps qu'on le dit à faire le trajet; ainsi, il est probable que l'attaque n'aura lieu qu'en septembre. Quant à la diète de Ratisbonne, il est certain que jusqu'à présent, les émigrans Français n'ont aucun cours à en attendre. Le votum des deux grandes puissances, savoir de l'Autriche & de

la Prusse , sont en faveur des voies amicales & des négociations : cependant il ne faut pas croire pour cela que l'empereur & Frédéric-Guillaume approuvent en rien la révolution française , mais c'est que le moment de se déclarer n'est pas encore venu. En attendant , on sait , à n'en pas douter , qu'ils avoient des hommes depuis le Brisgaw jusqu'au pays de Luxembourg ; on compte neuf à dix mille hommes qui y sont passés récemment. L'argent pour les folder est tiré d'Amsterdam. Plusieurs maisons ont déjà fourni environ deux million de florins. La majeure partie des espèces sont des louis d'or que ces maisons accaparent , & qu'elles envoient à Worms & à Coblenz. On a découvert ces envois , ainsi que leur destination , par un échec qui vient d'arriver à ces banquiers , qui est l'arrestation & même l'enlèvement à force ouverte , d'une somme très considérable , sur les confins du pays de Clèves , sans que l'on sache encore de quelle part , ni qui a mis en œuvre les ravisseurs ;

au reste, ces maisons de commerce en font un grand secret.

AVIS DIVERS.

Vente par enchères, devant le directoire du district de Tonneins, des tabacs Manufaturés, qui se trouvent actuellement dans la ci devant Manufacture royale de Tonneins. Elle se fera le 18 du mois de septembre.

Location pour neuf années, par-devant le directoire du district de Tonneins, des objets dépendans de la ci devant manufacture Royale de tabac à Tonneins. Elle se fera le 18 du mois de septembre.

A vendre. Un bien situé dans la paroisse de St. - Privat de Double, canton dudit lieu, district de Riberac, département de la Dordogne. Nous en donnerons le détail dans le prochain n°. S'adresser à M. Lamarque, juge du tribunal du district de Périgueux.

Un cheval bai, à tous crins, âgé de six ans, taille de 4 pieds 9 pouces. S'ad. chez M. de Monferrand.

